

[Traduction]

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je suis persuadé que le leader de l'opposition a devant lui le texte intégral des propos imputés à M. Ouellet, et je serais enchanté qu'il me le communique.

Le sénateur Flynn: Vous ne l'avez pas lu?

Le sénateur Perrault: Je suis persuadé que le leader de l'opposition ne base pas cette série de questions sur des comptes rendus fragmentaires lus dans les journaux ou entendus à la radio ou à la télévision. J'aimerais bien qu'on me donne le texte du ministre. Je n'ai pas lu les propos qu'on lui attribue. Je n'ai pas reçu la copie du texte dont dispose apparemment le leader de l'opposition.

Le sénateur Flynn: Je ne comprends vraiment pas l'attitude du leader du gouvernement. Ce discours a été prononcé à la Chambre des communes. C'est imprimé dans le *hansard* et le leader du gouvernement peut donc en prendre connaissance aussi facilement que moi. Je puis naturellement lui envoyer mon exemplaire s'il y tient.

● (1430)

Ma seconde remarque est que j'ai entendu la déclaration de M. Ouellet à la télévision, et que les propos que j'ai cités correspondent exactement à ce qu'il a dit. Il a même déclaré:

Il n'y a aucun doute... que si ces gens-là avaient voulu faire la même chose dans n'importe quel autre pays du monde, ils se seraient fait casser la gueule, ils se seraient fait assommer et ils se seraient fait emprisonner.

Et il a ajouté qu'ils se seraient fait fusiller. Je l'ai entendu à la télévision. C'est là une accusation assez grave.

Le leader du gouvernement en est au courant. Je ne m'opposerais pas à ce qu'il dise qu'il va étudier la question et répondre plus tard, mais il me paraît très puéril de sa part d'affirmer que je fonde mes remarques sur un texte dont il n'a pas pris connaissance et de me demander de le lui communiquer.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je crois qu'il s'agit là d'une accusation assez injuste. Je n'ai pas encore eu le temps de lire le discours. On ne l'avait pas porté à mon attention. Je n'ai formulé aucune accusation contre le leader de l'opposition. J'aurais par contre apprécié de recevoir un préavis de sa question, ce qui m'aurait donné l'occasion d'étudier le texte et peut-être d'obtenir une réponse de M. Ouellet. Si le sénateur voulait bien maintenant me dire la page du *hansard* des Communes où figure cette déclaration ainsi que le paragraphe en question, je lui en serais particulièrement reconnaissant, et s'il veut bien le faire, je lui donnerai assurément une réponse.

Le sénateur Flynn: J'aurais préféré que le leader du gouvernement nous dise qu'il allait prendre cette question en préavis et demander à son personnel de vérifier dans le *hansard*; mais s'il tient à ce que je le fasse moi-même, s'il ne dispose pas d'un personnel suffisant pour cette tâche, je me chargerai de le faire à sa place.

Le sénateur Perrault: Tout d'abord, lorsque le leader a posé la question, il n'a pas dit qu'il s'agissait d'un discours prononcé à la Chambre des communes.

Le sénateur Flynn: Ah oui! Je l'ai bel et bien dit.

Le sénateur Perrault: Soit, mais je suis sûr qu'il n'est pas nécessaire de monter cet échange en cause célèbre.

Le sénateur Flynn: C'est exactement ce que je dis et vous ne devriez pas réagir comme vous le faites. Considérez la question comme préavis et ne vous emportez pas chaque fois que je vous en pose une.

Le sénateur Perrault: Qui est-ce qui s'emporte?

Le sénateur Flynn: Vous êtes particulièrement susceptible.

[Français]

EMPLOI ET IMMIGRATION

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

L'honorable Arthur Tremblay: Honorables sénateurs, cette fois-ci, ma question s'adresse au leader du gouvernement. Elle porte, de nouveau, sur un passage du discours du trône. Je lis ce passage:

... afin de mieux préparer la main-d'œuvre d'aujourd'hui au marché du travail de demain, le gouvernement mettra l'accent sur la formation professionnelle dans des domaines plus stratégiques.

Puisqu'on parle, dans ce passage du discours du trône, de la main-d'œuvre d'aujourd'hui, et non de la main-d'œuvre de demain, ce qui aurait impliqué les jeunes en cours de formation dans les écoles secondaires ou des collèges—ce qui aurait peut-être soulevé des problèmes très particuliers—je ne crois pas me tromper en disant que le programme visé dans ce passage du discours du trône est celui de la formation professionnelle des adultes. Si je fais erreur, le leader du gouvernement me corrigera.

Il s'agit là d'un programme à la fois d'importance et d'envergure, bien connu, d'ailleurs, de notre président, puisqu'il a été lui-même responsable de sa création en 1966, si j'ai bonne mémoire, à l'époque où il était ministre de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'agit, par ailleurs, d'un programme fédéral-provincial, dont la mise en œuvre a exigé beaucoup de doigté et de nombreuses négociations, au cours des années.

Ma question porte donc sur deux points: premièrement, l'expression «domaines plus stratégiques» signifie-t-elle qu'un jugement de valeur a été porté sur le caractère moins stratégique des domaines sur lesquels la FPA a principalement portée jusqu'à présent, et, dans l'affirmative, sur quelles études, sur quels critères ce jugement de valeur est-il fondé?

Deuxièmement, dans le choix des domaines plus stratégiques sur lesquels la FPA mettrait désormais l'accent, les provinces seront-elles impliquées, et leur implication sera-t-elle déterminante ou simplement accessoire?

[Traduction]

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, c'est là une bonne question qui exige une réponse juste et complète. Je la considère comme préavis.

LE LOGEMENT

L'AUGMENTATION DES CRÉDITS AU PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Elle